



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du samedi 10 octobre 2009

Présents : Mrs Jean-Luc GOUARIN, Jean-Louis BLETEL, Thierry GAUTHIER, Patrick BALDY, Claude TETARD, Serge DUPONT, Mlle Séverine MARCHE, Mmes Clotilde SMITH, Christine ROCHELLE,

Absent excusé : M. Mustapha HOUACINE

Pouvoirs : M. Daniel VIGREUX donne pouvoir à M. Thierry GAUTHIER
M. Geoffroy d'Aumale donne pouvoir à M. GOUARIN
M. Joël VIGNOT donne pouvoir à M. Patrick BALDY
M. Daniel CORRE donne pouvoir à M. Claude TETARD
M. Patrick SERPETTE donne pouvoir à M. Jean-Louis BLETEL

Secrétaire de séance : M. Patrick BALDY

Monsieur Jean-Luc GOUARIN Maire en exercice ouvre la séance à 11h45. Il justifie auprès du conseil la convocation en séance extraordinaire. La délibération du mois du 21 novembre 2008, concernant le déclassement et la vente de la parcelle de terrain située, Rue de la Nozole, au droit des parcelles cadastrées AE n°58, 100 et 101, de part son imprécision sur les noms, la surface, et le montant de la vente par acquéreur, se doit d'être complétée. De plus et surtout le délai de validité de l'avis des domaines et le souhait de ne pas retarder plus cette vente, justifient cette convocation.

Ordre du jour :

URBANISME : Vente terrain Impasse de la Nozole

Monsieur le Maire explique au conseil que la délibération du 21 novembre 2008 est incomplète, notamment sur notion de nom, de surface et le montant en Euros de chaque acquéreur – Il nous faut donc compléter cette délibération et en reprendre une avec les données exacte de la transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Valide ces ventes à savoir :

M. et Mme PRIEUX ; le lot n° 1 d'une surface de 59 m², issu d'une parcelle de 217 m², déclassée du domaine public communal en domaine privée communal pour un montant de 1667,00 Euros
M. et Mme RIDOUX Pascal ; le lot n° 2 d'une surface de 50 m², issu d'une parcelle de 217 m², déclassée du domaine public communal en domaine privée communal pour un montant de 1419,00 Euros

M. et Mme VIERA DA ROCHA Antonio ; le lot n° 3 d'une surface de 108 m², issu d'une parcelle de 217 m² déclassée du domaine public communal en domaine privé communal pour un montant de 3081,00 Euros

Dit que les frais afférents à cette vente sont à la charge des acquéreurs,
Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les actes si rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 12h00.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOUARIN

Le secrétaire de séance,
Patrick BALDY